



Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Concernant le calendrier modifié des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021

Conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, avis est par les présentes donné que la Ville de Macamic a adopté le 11 janvier 2021 un nouveau calendrier des séances du conseil pour l'année 2021, qui se tiendront le lundi (à l'exception de celle du mois de février et des jours fériés) au Centre Joachim-Tremblay/salle du 1^{er} plancher et qui débiteront à **19 heures**, et ce, pendant la durée du décret du gouvernement (COVID-19) et se lit comme suit :

11 janvier

2 février (mardi)

1er mars

6 avril (5 congé de Pâques)

3 mai

7 juin

5 juillet

3 août (2 fête de l'autorité)

7 septembre (6 fête du travail)

4 octobre

15 novembre

13 décembre

Donné à Macamic, ce 12 janvier 2021



Joëlle Rancourt,

Secrétaire-trésorière adjointe